

## Prévention et secours civiques n°1 (PSC1)

 <b>Durée</b>	1 Jour - (7 Heures)	 <b>Modalité d'accès</b>	Texte de Réglementation applicable Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »
 <b>Pré-requis</b>	Aucun	 <b>Date</b>	Voir convention
 <b>Public</b>	Cette formation s'adresse à toute personne qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires de base pour exécuter les premiers gestes et protéger la victime	 <b>Lieu</b>	Voir convention
 <b>Intervenants</b>	Qualité du formateur : animation réalisée par un formateur appartenant à la FFSFP	 <b>Délai d'accès</b>	Définir avec l'entreprise
 <b>Nb participants</b>	De 4 à 10	 <b>Accessibilité</b>	L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap
 <b>Prix</b>	Voir convention	 <b>Obligations réglementaires</b>	Aucune

### Méthode pédagogique :

La formation «Prévention et secours civiques n°1 PSC1» est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Elle utilise des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes, décrites dans les recommandations pédagogiques et qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain

### Outil pédagogique :

Supports papiers

### Évaluation :

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et participé à un cas concret obtiendra la délivrance, par l'association Nationale disposant d'une habilitation de sécurité civile pour les formations de premiers secours, du certificat de Compétences PSC1.

### Validation :

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

## OBJECTIF

Etre capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

## PROGRAMME

### JOUR 1 :

- Protection
- Alerte
- Le malaise
- Les atteintes des os et des articulations
- Les brûlures
- Les plaies
- Hémorragies externes
- Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Arrêt cardiaque